

Prévention et lutte contre l'ambroisie dans le Territoire de Belfort

ENJEUX DE LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

Enjeux pour la santé publique

L'ambroisie est une plante annuelle envahissante dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. L'allergie à l'ambroisie apparaît après plusieurs années d'exposition à son pollen. Quelques grains de pollens par mètre cube d'air sont suffisants pour déclencher des manifestations allergiques : rhinites, conjonctivites, trachéites, avec, dans 50% des cas, l'apparition de l'asthme ou son aggravation. La fréquence de l'allergie à l'ambroisie est estimée à 13%, atteignant 21% dans les zones les plus exposées.

Le pic de pollinisation intervient à la fin du mois d'août voire en septembre.

Le nombre de personnes sensibles croît en fonction de l'importance de l'exposition.

Caractéristiques de l'ambroisie

L'ambroisie ne se disperse que par ses semences. Chaque pied d'ambroisie produit plusieurs milliers de graines viables de 10 à 30 ans. L'ambroisie s'installe sur les terres meubles et dénudées et sa dissémination est liée aux activités humaines.

Très envahissante, l'ambroisie est en pleine progression dans notre région. Elle colonise tous les milieux, les localisations se retrouvent principalement sur les accotements routiers et les parcelles agricoles.

ETAT DES LIEUX ET ACTIONS MENEES DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT EN 2019

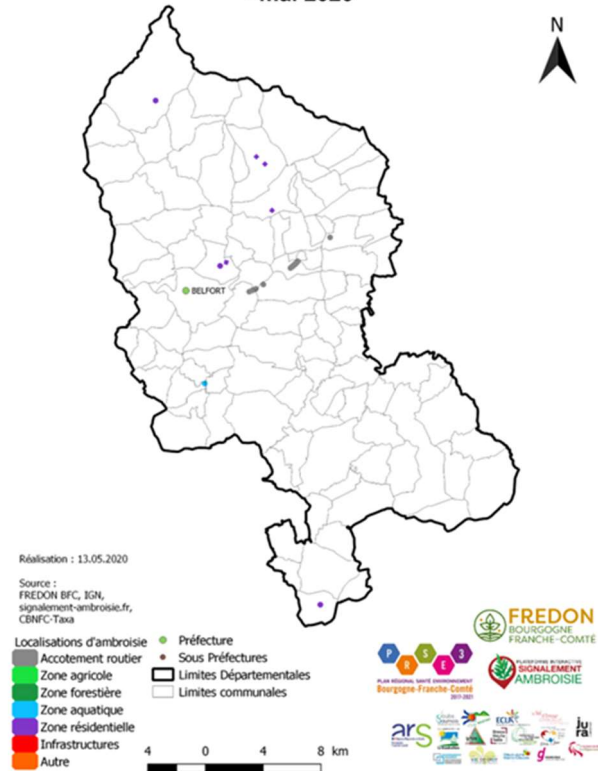
Localisation de l'ambroisie

La surveillance des localisations d'ambrosies est une mission du Conservatoire botanique national de Franche-Comté (CBNFC). Ces données validées sont intégrées depuis 2017 dans la plateforme de signalement ambroisie : www.signalement-ambroisie.fr

Le Territoire de Belfort est encore peu concerné par les signalements. Le repérage insuffisant constitue un facteur de risque de propagation de l'ambroisie depuis le Doubs ou l'Alsace.

Le Territoire de Belfort a compté 18 localisations d'ambroisie en 2019. Ces localisations sont réparties en 10 localisations le long des accotements routiers, les particuliers (6), en zone humide (1), et autre (1). Elles figurent sur la carte

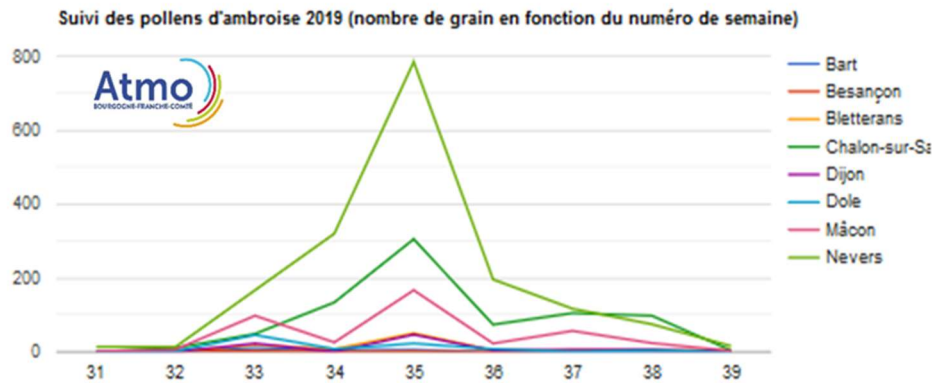
**Etat des connaissances sur la répartition de
l'ambroisie dans le Territoire De Belfort
- mai 2020**



Bilan de la surveillance des pollens en 2019

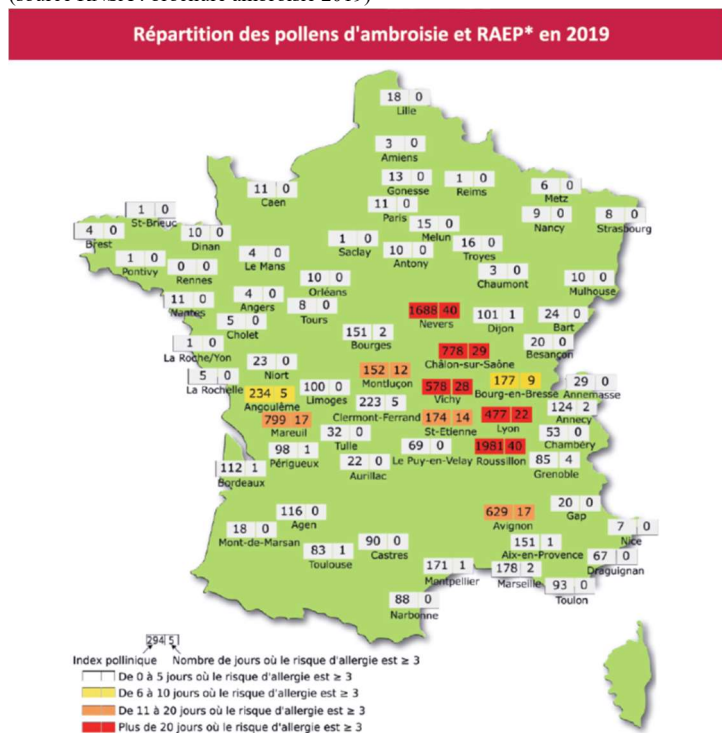
Le Territoire de Belfort ne dispose pas de capteurs de pollens. Le risque est approché par les données des capteurs de Besançon et de Bart dans le Doubs. Les résultats de la surveillance pollinique, et le risque allergique d'exposition au pollens (RAEP) ont montré un niveau de risque faible, avec l'absence de jour présentant un niveau de RAEP supérieur ou égal à 3, Lorsque le RAEP atteint la valeur de 3, les personnes allergiques sont susceptibles de déclencher des symptômes.

Il est possible pour les personnes allergiques ou les acteurs de la lutte de s'inscrire sur le site internet <https://www.atmo-bfc.org/abonnements>, pour recevoir les bulletins de surveillance et d'alerte ambroisie



Répartition des pollens d'ambroisie et RAEP* en 2019

(source RNSA : brochure ambroisie 2019)



Animation des référents communaux et intercommunaux

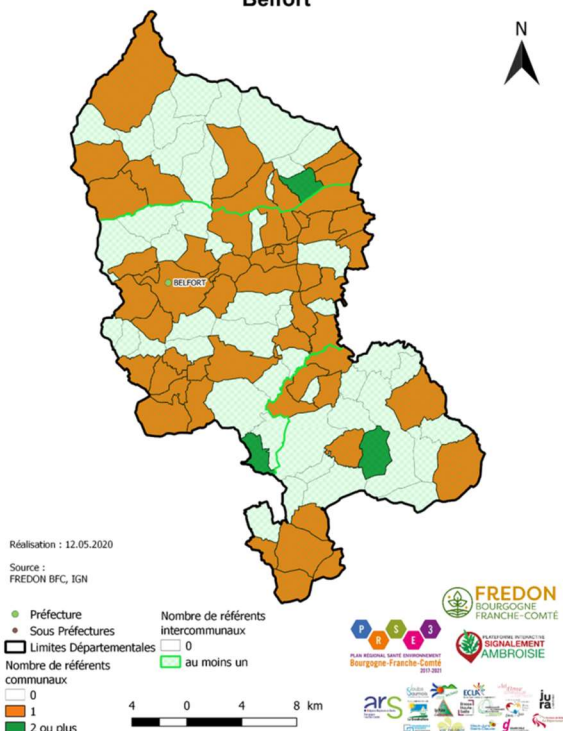
Conformément à l'arrêté préfectoral de prévention et de lutte contre l'ambroisie du 13 mai 2019, certaines collectivités du département ont nommé un référent territorial dont la mission est à la fois de repérer la présence d'ambroisie sur le territoire concerné et pour aider les citoyens dans la lutte contre cette plante.

L'animation du réseau des référents communaux et intercommunaux est réalisée par la FREDON.

En 2019, le territoire de Belfort comptait 13 communes sur 102 concernées par des localisations d'ambroisie. 42 référents communaux et un référent intercommunal ont été désignés.

Un partenariat a été mis en place entre la FREDON et le Conseil départemental du Territoire de Belfort

Répartition des référents communaux et intercommunaux ambroisie dans le Territoire De Belfort



Des formations ont été mises en place par l'ARS et la FREDON avec le CNFPT pour l'ensemble des départements de la région. La première partie théorique se déroule en salle, et une sortie terrain est organisée afin de voir la plante dans son milieu. La journée d'actualité du CNFPT s'est déroulée à Belfort le 25 juin 2019 et a compté 25 participants.

La FREDON a organisé une formation des référents des trois communautés de communes et du Conseil départemental le 26 octobre 2019, elle a compté 15 participants.

La FREDON a développé un partenariat avec le Conseil départemental du Territoire de Belfort. Les collectivités partenaires et financières du plan de lutte sont :



Plateforme de signalement grand public

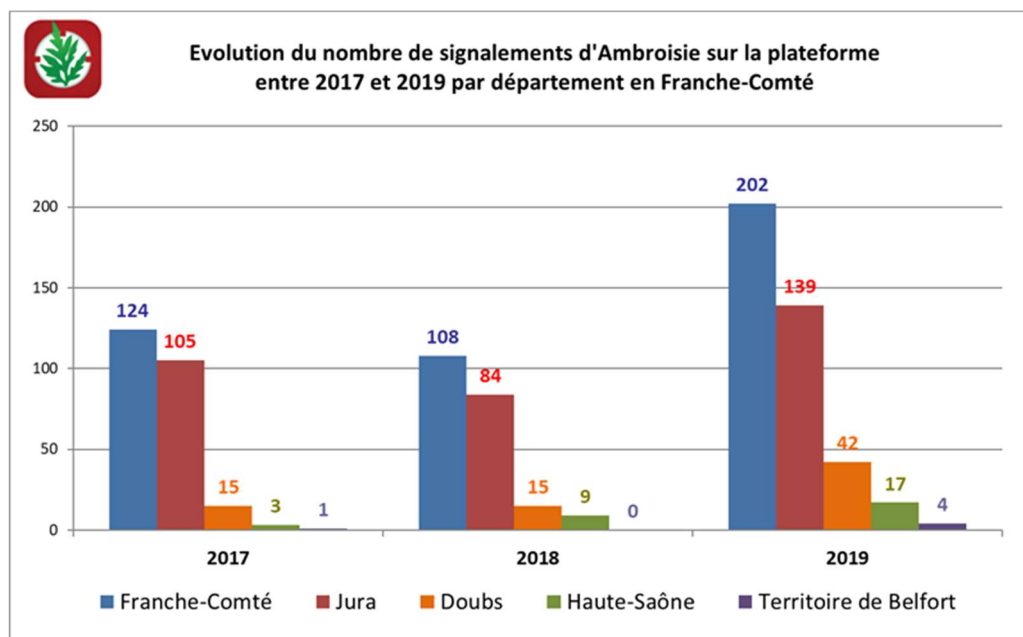
Toute personne peut signaler la présence d'un plant d'ambroisie sur la plateforme internet :



**PLATEFORME INTERACTIVE
SIGNALEMENT
AMBROISIE**

-  www.signalement-ambroisie.fr
-  L'application mobile **Signalement-ambroisie**
-  email : contact@signalement-ambroisie.fr
-  téléphone : **0 972 376 888**

4 signalements ont été effectués sur la plateforme de signalement grand public en 2019, accessibles aux référents communaux et soumis à leur validation.



Gestionnaires routiers

Une rencontre du groupe de travail gestionnaires routiers a été organisée par la FREDON le 26 mars 2019 à Ecole Valentin. En Franche-Comté, le SIG ambroisie a été envoyé à l'ensemble des gestionnaires routiers. La DIR-Est service des routes nationales a demandé un accompagnement à la FREDON pour l'aide au repérage.

Animation des entreprises des travaux publics et maîtres d'ouvrage

La FREDON est intervenue au carrefour des maires organisé à Microplis le 10 octobre 2019 par la Fédération régionale des travaux publics FRTP.

Lutte en milieu agricole

L'animation du plan de prévention et de lutte en milieu agricole a été confiée par l'ARS à la chambre régionale d'agriculture dans le cadre du PRSE 3. Une fiche d'information a été diffusée aux exploitants de la région. Une formation à destination des techniciens agricoles a été organisée par la CRA le 19 juin 2019 (4 agents étaient présents).

La FREDON a tenu un stand lors de l'Assemblée générale de la MSA régionale le 17 octobre 2019

L'ARS a organisé une réunion avec les Services d'économie agricole, la Draaf et la FREDON le 1^{er} décembre 2019 avec les départements de l'ex-Franche-Comté : un retour d'expérience de la DDT du Jura a été présenté. Un partage du SIG des localisations ambroisie est décidé. La possibilité d'un courrier aux exploitants concernés par des localisations d'ambroisie a été évoquée.

Communication

L'organisation d'un événement régional dans le cadre de la journée nationale de l'ambroisie en Bourgogne Franche-Comté a eu lieu le 27 juin 2019 à Beaune.

PERSPECTIVES EN 2020

Le plan d'action 2020 s'inscrit dans la continuité de celui de 2019 et comprend 3 axes :

- Animation et formation du réseau des référents territoriaux
- Animation des gestionnaires routiers et des acteurs des travaux publics
- Lutte en milieu agricole.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19, un certain nombre d'actions d'animation en présentiel ont été reportées ou annulées.

Animation et formation du réseau des référents territoriaux

Pour les collectivités, des formations avec le CNFPT et dans les contrats locaux de santé (CLS) ont été programmées. Les formations en présentiel avec le CNFPT sont reportées à l'automne.

Du 15 au 30 juin, à l'occasion des journées de lutte contre les ambrosies, l'Observatoire des ambrosies-FREDON France en partenariat avec le CNFPT et le Ministère des solidarités et de la santé organise une série de webinaires gratuits et ouverts à tous consacrés à ces plantes exotiques envahissantes au pollen allergisant. Retrouvez ici le programme : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/programme_jda2020.

Le lien unique de connexion pour participer est le suivant : https://cnfpt-territoires.adobeconnect.com/ambrosie_juin2020/

Tous les référents ambrosie qui le souhaitent peuvent s'inscrire sur le groupe privé Facebook : « Groupe d'échange référents ambrosies France » <https://www.facebook.com/groups/referents.ambrosie/>

Ce groupe animé par l'Observatoire des ambrosies a été mis en place pour permettre aux référents d'échanger sur leurs expériences et de discuter des bonnes pratiques dans le cadre de la lutte contre l'ambrosie.

Gestionnaires routiers

La FREDON a mis en place un groupe de travail régional pour les gestionnaires d'infrastructures linéaires.

Ce groupe s'est réuni le 14 mai 2020. L'objectif du groupe est de capitaliser l'expérience des gestionnaires les plus avancés vers ceux qui démarrent. La Dir-RN (routes nationales) a fait état de contraintes techniques et budgétaires et évoqué des solutions RH. Les gestionnaires ont remonté à la FREDON un besoin de formation et d'accompagnement. Une harmonisation est prévue sur la base du partage du SIG des localisations.

Lutte en milieu agricole

Une étude à l'échelle d'un territoire infesté a démarré dans le secteur de Domblans dans le Jura, réalisée par la chambre départementale d'agriculture. Des formations des techniciens agricoles sont programmées, ainsi que la constitution d'un groupe régional animé par la chambre régionale d'agriculture.

ANNEXE

COMMENT LUTTER CONTRE L'AMBROISIE ?

Un cadre réglementaire appelé à se renforcer :

La lutte contre l'ambrosie fait l'objet d'un plan de prévention et de lutte dans chaque département par arrêté préfectoral :

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/un-decret-pour-renforcer-la-lutte-contre-les-ambrosies>

L'objectif de la lutte est double : **réduire l'exposition aux pollens par l'élimination de la plante, et prévenir sa propagation par la dissémination de ses semences**

Une proposition de loi a été validée au Sénat, pour permettre aux agents de contrôle au titre de l'article L1338-4 du code de la santé publique ou à des organismes à vocation sanitaire la possibilité de pénétrer sur une propriété privée pour effectuer un constat avec :

- Obligation sur la base du constat de lutter contre ces espèces (obligation de moyen) dans un délai fixé ;
- Suite à ce délai : mise en demeure du propriétaire puis travaux d'office aux frais du propriétaire.

Contenu de l'arrêté préfectoral :

Obligation générale de prévention et de lutte

L'obligation de lutte s'impose à tout propriétaire de terrain avec présence d'ambrosie : Etat, collectivités, gestionnaires de linéaires routiers, autoroutiers, ferroviaires, milieu agricole, particuliers.

Période d'élimination de l'ambrosie

L'élimination de l'ambrosie doit intervenir **avant la pollinisation (début août sachant que le pic de floraison a lieu généralement la dernière semaine d'août)**, pour éviter les émissions de pollen et l'impact sur les populations, et impérativement **avant le début de la grenaison (mi-septembre)**, afin d'empêcher la constitution d'un stock de graines dans les sols et les disséminations.

Rôle et désignation d'un référent territorial

Les collectivités territoriales sont invitées à désigner un ou plusieurs référents territoriaux « ambrosie ». Les référents territoriaux « ambrosie » ont pour rôle, sous l'autorité du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), de :

- La veille, repérage, surveillance,
- L'information des ayants-droits,
- La participation à la mise en œuvre des mesures prescrites par arrêté préfectoral,
- L'information des autorités des collectivités puis des agents chargés de contrôle.

Le référent territorial peut être un agent des services communaux et/ou un élu.

Techniques de lutte

La **prévention** repose sur l'identification des zones infestées, la mise en place d'une gestion adaptée du sol (installation de membranes textiles, paillis, végétalisation, concurrence, prévision des assolements), une vigilance sur le transport de terres (reblais, pneus, outils) et sur le transport de récolte ou de semis souillés par des graines d'ambrosie, l'inscription dans les actes contractuels (et notamment le Cahier des clauses techniques particulières CCTP des marchés publics exemple d'article en PJ) d'une clause sur la prévention du risque ambrosie pour les travaux agricoles (drainage, entretien, récolte, ...),

La **lutte curative** vise l'élimination de la plante, en privilégiant les méthodes non chimiques : arrachage manuel, binage, fauchage, tonte, désherbage thermique, désherbage chimique (en l'absence d'autres solutions).

La mise en œuvre éventuelle de moyens de lutte chimique devra utiliser exclusivement des produits homologués **en respectant les dispositions réglementaires relatives à leur application**. Le produit ayant le plus faible impact sur l'environnement sera privilégié. La lutte chimique ne sera pas utilisée :

- dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau potable, à l'exception du traitement des cultures qui devra respecter les prescriptions relatives à la protection des captages.

- sur les couverts environnementaux situés en bords de cours d'eau définis par les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE),

- dans les zones de non traitement (ZNT). Il n'y a pas de dérogation possible pour l'ambrosie en ZNT, l'ambrosie n'étant pas classée organisme nuisible danger sanitaire au titre de l'article L.251-3 du CRPM.

Pour aller plus loin ...

Pour en savoir plus sur localement : contacter votre commune et demander le référent communal ou intercommunal ambroisie

Localisation de l'ambroisie

La cartographie officielle :

solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/article/cartographies-de-presence-de-l-ambroisie-en-France

Conservatoire Botanique National de Franche-Comté :

<http://cbtnfc-ori.org/especes-vegetales/l-ambroisie-feuilles-d-armoire>

Site d'ATMO BFC

<https://www.atmo-bfc.org/>

Réseau national de surveillance aérobiologique RNSA : <https://www.pollens.fr>

La Plateforme de Signalement ambroisie <http://www.signalement-ambroisie.fr/>

Site de la FREDON Franche-Comté : <http://www.fredonfc.com/>

Feuille de route pour les collectivités :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_des_collectivites_-_france.pdf

Vade-mecum d'aide à l'élaboration d'un plan local d'action contre l'ambroisie à feuilles d'armoire :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/vade-mecum.pdf>

Recueil d'expériences de gestion de l'ambroisie en contexte agricole

<https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/publications/la-publication-en-detail/actualites/comment-lutter-contre-lambroisie-1/>

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/recueil_d_experiences_de_gestion_de_l_ambroisie_en_contexte_agricole.pdf

Ambroisie et machines agricoles

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/ambrosies_et_machines_agricoles.pdf

Notes de gestion de l'ambroisie en agriculture, Région Grand-Est

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/note_ambroisie_milieu_agricole_grand_est_2019.07.pdf

Lutte sur les chantiers

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/memento.ambrosiesurchantier.bfc.pdf>